



RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE ALIMENTATION, AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ACTION CLIMATIQUE (FANRCA) DU FP SADC SOUMIS À LA 56^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

THÈME : « TIRER PARTI DU RÔLE QUE JOUE LE FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC POUR FACILITER LA PARTICIPATION DES CITOYENS À L'INTÉGRATION RÉGIONALE DE LA SADC EN VUE DE RENFORCER LA RESPONSABILITÉ ET UNE COHÉSION ET UN DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUES INCLUSIFS »

M. le Président, je demande à la 56^e Assemblée plénière d'adopter le rapport de la Commission permanente Alimentation, agriculture, ressources naturelles et action climatique (FANRCA) soumis le 11 décembre 2024.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION	2
2.0 MANDAT DE LA COMMISSION	3
3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES DES RÉUNIONS	3
4.0 CONTEXTE	4
5.0 RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES	5
5.1 Exposé sur la création de l'Alliance parlementaire relative aux systèmes agroalimentaires et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de la SADC	5
5.2 Communication présentée par Eric Chipeta, conseiller national du Commonwealth pour la Namibie en matière de financement climatique, sur le financement climatique et les défis et opportunités qui y sont associés	7
5.3 Communication présentée par Davie Malungisa, conseiller principal en matière de ressources naturelles et de changement climatique, de SARWatch, sur les priorités de la COP29 pour l'Afrique	9
5.4 Communication présentée par Kudakwashe Ndhlukula, directeur exécutif du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la SADC (SACREEE), sur les obstacles à l'adoption des énergies renouvelables 10	
5.5 Communication présentée par Nciko wa Nciko, d'Amnesty International, sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes	12
5.6 Communication présentée par Esther Sharara, d'ActionAid, sur le soutien apporté aux régions vulnérables grâce au financement climatique	13
5.7 Communication présentée par Giulia Gasparri, du PMNCH, sur le croisement entre les problématiques relatives au changement climatique et à la SDSR	14
5.8 Communication présentée par Mme Ndivile Mokoena, de GenderCC, sur le rôle de l'agroécologie pour l'adaptation au changement climatique	15
5.9 Communication présentée par Glen Tyler-Davies et Anda Dungulu, de 350.org, sur le rôle des institutions de financement du développement dans le financement climatique	17
5.10 Communication présentée par Sara Ahmed, du V20, sur les besoins des pays vulnérables	18
5.11 Communication présentée par John Oldfield, d'Accelerate Global, sur la gestion durable de l'eau	19
6.0 RECOMMANDATIONS	20
7.0 ANNEXES	23

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

À la date de la réunion, la commission était composée des membres suivants :

- | | | |
|-----|---|---------------------------------|
| 1. | Hon. Phillipus Katamelo, parlementaire | Namibie (Président) |
| 2. | Hon. Mutinta Mazoka, parlementaire | Zambie (Vice-Présidente) |
| 3. | Hon. Domingos Mussokola, parlementaire | Angola |
| 4. | Hon. Sicelo Jele, parlementaire | Eswatini |
| 5. | Hon. Makatleho Motsoasele, parlementaire | Lesotho |
| 6. | Hon. Ishmael Ndaila Onani, parlementaire | Malawi |
| 7. | Hon. Faustin Kenda Kaziteriko | RDC |
| 8. | Hon. Rocky Uranie, parlementaire | Seychelles |
| 9. | Hon. Hawa Subira Mwaifunga | Tanzanie |
| 10. | Hon. Chinhenza Chigwadzara, parlementaire | Zimbabwe |
| 11. | L'Afrique du Sud n'avait pas délégué de membres pour les commissions après des élections générales | |
| 12. | Le Parlement du Botswana avait été dissous | |
| 13. | Madagascar n'avait pas encore délégué de membres pour les commissions après des élections générales | |
| 14. | Le Parlement de Maurice avait été dissous en attendant des élections | |
| 15. | Le Parlement du Mozambique avait été dissous en vue d'élections | |

2.0 MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission permanente Alimentation, agriculture, ressources naturelles et action climatique (FANRCA) du FP SADC tire son mandat de la règle 42(c) du Règlement intérieur du FP SADC qui stipule qu'elle doit « *traiter de questions liées à l'agriculture, aux pêches, à la foresterie et à la faune, à l'eau et à l'environnement, à l'énergie, au transport, au tourisme, aux TIC, à la météorologie, à la sécurité alimentaire et aux ressources naturelles* ».

3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES DES RÉUNIONS

La Commission permanente FANR a tenu sa réunion statutaire virtuelle le 18 octobre 2024. Il s'agissait d'une séance de consultation publique organisée sur le thème suivant : « *Tirer parti du rôle que joue le Forum parlementaire de la SADC pour faciliter la participation des citoyens à l'intégration régionale de la SADC en vue de renforcer la responsabilité et une cohésion et un développement socioéconomiques inclusifs* ».

Les participants ont abordé tout un éventail de questions qui relèvent du mandat de la Commission, en soulignant le rôle crucial que joue le FP SADC dans la recherche de solutions aux problèmes régionaux et l'importance critique de l'engagement des citoyens pour renforcer la responsabilité et une cohésion et un développement socioéconomiques inclusifs.

Ils ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la sécurité alimentaire dans la région grâce à la création d'une Alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, une plateforme rassemblant les parlementaires

afin de faciliter la mise en œuvre d'actions qu'ils pourraient mener autour de sujets prioritaires au moyen de la collaboration et de la constitution de réseaux. Les participants ont ensuite examiné les priorités de la COP29 considérée comme une COP de la finance et les modalités permettant d'accéder au financement climatique pour la gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, la sécurité de l'eau et sa gestion durable, la réduction des risques de catastrophe, ainsi que le développement des énergies durables et la décarbonation, conformément au nouvel objectif collectif quantifié qui doit être fixé lors de la COP29. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité de gérer efficacement les effets du changement climatique sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) et de résoudre les problèmes qui se posent au croisement de ces deux problématiques.

4.0 CONTEXTE

La région de la SADC est confrontée à un ensemble complexe de défis à relever et d'opportunités à saisir au croisement des enjeux liés à la résilience climatique, à la sécurité alimentaire, à la gestion des ressources naturelles et au développement durable. À mesure que le changement climatique accentue les vulnérabilités dans toute la région, la nécessité de mettre en œuvre des approches coordonnées et innovantes n'a jamais été aussi forte.

Une agriculture adaptée aux changements climatiques est apparue comme un moyen privilégié de renforcer la sécurité alimentaire et la résilience, en remédiant aux effets immédiats des variations climatiques sur le rendement des cultures et les moyens de subsistance. La création d'une Alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein de la SADC est appelée à jouer un rôle central dans la généralisation de ces pratiques par le biais d'une sensibilisation menée sur le plan législatif, de la mobilisation de ressources et de la collaboration régionale.

La gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité restent au cœur du programme d'action de la région en matière de développement durable. Cependant, la pression de plus en plus forte exercée par le changement climatique nécessite la mobilisation de financements climatiques pour appuyer des stratégies solides susceptibles de préserver les écosystèmes tout en favorisant la croissance économique.

La sécurité de l'eau, autre problème urgent, met en évidence la nécessité de se tourner vers des pratiques durables de gestion de l'eau qui répondent aux besoins tant agricoles qu'urbains. Compte tenu du rôle vital que joue le financement climatique, la région a le potentiel pour développer des infrastructures et des politiques qui respectent les normes mondiales en matière de préservation et de répartition équitable des ressources.

La réduction des risques de catastrophe et la résilience face au changement climatique sont devenues des exigences d'autant plus urgentes que des phénomènes météorologiques extrêmes causent de plus en plus des ravages

dans des zones vulnérables en Afrique australe. L'action parlementaire, appuyée par le financement climatique et le financement de l'adaptation, peut venir renforcer les efforts visant à réduire ces risques tout en préservant des vies et les moyens de subsistance.

Une autre vulnérabilité découle des problèmes qui se posent au croisement des enjeux liés à la SDSR et au changement climatique. Les femmes et les filles, en particulier dans les communautés marginalisées et rurales, sont les premières victimes des effets du changement climatique, étant confrontées à des risques accrus de violence basée sur le genre, à un accès réduit aux soins de santé et à des perturbations dans leur parcours éducatif. Les déplacements induits par le climat aggravent souvent les inégalités, en touchant de façon disproportionnée les femmes et les filles. Remédier à ces vulnérabilités nécessite d'intégrer la SDSR dans les politiques climatiques, en veillant à ce que des stratégies de résilience favorisent l'équité et l'accès aux services essentiels tout en reconnaissant le rôle fondamental des femmes et des filles dans le renforcement des capacités d'adaptation au sein de leurs communautés.

La transition vers les énergies renouvelables et l'objectif plus large de la décarbonation offrent des possibilités de transformation pour la région. Cependant, il convient de surmonter des obstacles tels que des infrastructures limitées, des coûts initiaux élevés et des incohérences politiques. Le nouvel objectif collectif quantifié qui doit être défini lors de la COP29 fournit un cadre indispensable permettant de mobiliser des financements climatiques ciblés afin de surmonter ces obstacles et de soutenir une transition énergétique juste.

Dans ce contexte, la Commission est guidée par cinq interrogations principales qui l'amènent à examiner les voies concrètes susceptibles d'aider à relever ces défis majeurs. Ces interrogations portent notamment sur le renforcement de la sécurité alimentaire au moyen d'une agriculture adaptée au climat, la capacité à relever les défis liés à la biodiversité et aux ressources naturelles, l'amélioration de la gestion de l'eau, le renforcement de la résilience face aux catastrophes et l'encouragement à adopter des énergies renouvelables. En se penchant sur ces questions, les parlementaires de la région de la SADC peuvent mettre à profit leur capital politique pour concevoir des décisions qui assurent des résultats équitables et durables pour la région.

5.0 RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES

5.1 Exposé sur la création de l'Alliance parlementaire relative aux systèmes agroalimentaires et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de la SADC

L'exposé était axé sur les grandes lignes du projet de charte relative à une Alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région et sur la Loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du

Parlement panafricain (PAP), ainsi que sur le rôle des alliances parlementaires pour la Commission.

L'exposé a mis en lumière la collaboration étroite de la FAO avec les parlementaires à l'échelle mondiale pour résoudre des problèmes critiques relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN). La FAO a activement soutenu la création de plus de 60 alliances et réseaux parlementaires dans de nombreuses régions, notamment en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Ces alliances ont joué un rôle central dans la définition de cadres politiques et juridiques, conduisant à l'élaboration et à l'adoption de plus de 100 lois relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture et à la nutrition.

Parmi les principaux résultats de ces collaborations figurent :

- L'organisation, en 2018 et 2023, de deux Sommets parlementaires mondiaux contre la faim et la malnutrition qui ont suscité des engagements mondiaux en matière de SAN.
- La création en 2023 du Pacte parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition qui a fourni une feuille de route indiquant les mesures que doivent prendre les parlementaires dans le monde.
- La participation régulière à des dialogues régionaux et mondiaux, à des campagnes de sensibilisation et à l'élaboration d'outils de connaissance adaptés, tels que des manuels, des notes d'information juridiques et des modules d'apprentissage en ligne.

L'exposé a souligné que les alliances parlementaires sont des mécanismes essentiels pour impulser des changements en profondeur dans la gouvernance en matière de SAN. Ces alliances fonctionnent à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, offrant des plateformes qui aident à établir des contacts et des collaborations, créant des synergies entre les parlementaires et les parties prenantes pour relever des défis partagés en matière de SAN, élargissant la portée des priorités définies en matière de SAN au moyen de mesures législatives inclusives, œuvrant à la sensibilisation et appuyant les gouvernements eu égard à l'affectation de budgets adéquats et à l'obtention de financements extérieurs pour les initiatives en matière de SAN.

Pour la SADC, la création d'une Alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est une étape cruciale pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires. Cette alliance doit se concentrer sur le renforcement des capacités au sein des États membres afin que des pratiques agroalimentaires durables puissent être mises en place, ainsi que sur la promotion de stratégies inclusives permettant de relever les défis régionaux en matière de SAN et la volonté de tirer parti de l'expertise et des réseaux de la FAO pour favoriser le dialogue, harmoniser les politiques et mobiliser des ressources afin de créer des systèmes alimentaires durables.

Le second exposé a présenté la Loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) du Parlement panafricain (PAP), la décrivant comme un

outil destiné à promouvoir la concrétisation du droit à une alimentation adéquate dans l'ensemble de l'Afrique. La loi type vise à fournir un cadre unifié pour harmoniser les politiques et les lois relatives à la sécurité alimentaire dans les différents États membres de l'UA tout en respectant leurs traditions juridiques variées.

Eu égard à son objectif et à sa portée, la loi type vise notamment à : s'assurer que chaque individu ait accès, en toutes circonstances, sur le plan physique et économique, à une alimentation adéquate, saine et nutritive, lui permettant de mener une vie digne et épanouissante ; aborder les principaux aspects de la gouvernance en matière de SAN, tels que la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation des ressources alimentaires ; traiter de questions transversales, telles que la sécurité alimentaire, la sécurité nutritionnelle, la régulation des marchés, la protection sociale et les mécanismes de responsabilisation.

L'exposé a mis l'accent sur l'importance de la transposition de la loi type sur le plan national par les États membres de l'UA, ce qui peut être réalisé en adoptant la loi type telle quelle, de façon à en intégrer les dispositions essentielles dans la législation nationale existante, ou en harmonisant les politiques existantes pour les aligner sur les principes énoncés dans la loi type.

L'intervenant a souligné que la loi type est conforme au Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) et à la Vision 2050 de la SADC qui privilégient une sécurité alimentaire et une agriculture durables en tant que piliers fondamentaux de l'intégration régionale et du développement. En outre, le Traité de la SADC identifie explicitement la sécurité alimentaire, l'agriculture et les ressources naturelles comme des domaines prioritaires pour la coopération.

L'intervenant a conclu son exposé en lançant aux États membres de la SADC un appel à l'action pour qu'ils accélèrent l'intégration sur le plan national de la Loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du PAP en vue de renforcer leurs cadres juridiques et politiques, d'affecter des budgets plus importants aux programmes en matière de SAN, comme prescrit par l'article 22 de la loi type, et de créer des alliances parlementaires pour superviser la mise en œuvre des objectifs en matière de SAN et pour plaider en faveur de la concrétisation du droit à une alimentation adéquate.

5.2 Communication présentée par Eric Chipeta, conseiller national du Commonwealth pour la Namibie en matière de financement climatique, sur le financement climatique et les défis et opportunités qui y sont associés

Au moment où se profile à l'horizon la COP29, désignée comme la « COP de la finance », l'exposé s'est concentré sur le financement climatique, mettant en lumière les défis et les opportunités spécifiques que rencontre la région de la SADC. Il a souligné le besoin urgent pour la région de trouver des ressources

financières pour remédier efficacement aux effets du changement climatique. Le financement climatique a été défini comme un financement obtenu de sources publiques, privées et alternatives pour soutenir des initiatives d'atténuation et d'adaptation.

L'intervenant a mis en exergue des obstacles majeurs qui empêchent d'accéder au financement climatique, notamment des procédures de demande trop complexes, des exigences strictes en matière d'agrément et des capacités institutionnelles limitées au sein de la région. Bien que les financements multilatéraux et bilatéraux aient été identifiés comme des sources de financement essentielles, les subtilités qui y sont attachées entravent souvent leur utilisation efficace. L'intervenant a également insisté sur les déficits de financement vertigineux que l'on constate dans les plans d'action climatique des pays en développement, estimant qu'entre 7,8 et 13,6 trillions de dollars seront requis d'ici 2030 pour lutter efficacement contre les effets du changement climatique.

En réponse à ces problèmes, l'intervenant a proposé des solutions concrètes, telles que des programmes de renforcement des capacités, comme ceux du Centre d'accès au financement climatique du Commonwealth qui soutient les gouvernements dans l'élaboration de propositions de projets viables, susceptibles d'être financés. De plus, l'intervenant a souligné la nécessité de recalibrer le cadre mondial du financement climatique en plaidant pour l'adoption d'un nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) axé sur les besoins lors de la COP29. Ce cadre proposé devrait remplacer le précédent objectif annuel de 100 milliards de dollars par un mécanisme de financement plus réaliste et plus équitable, qui veillerait à ce que les ressources soient dirigées vers les priorités des pays en développement, notamment l'adaptation, l'atténuation et la prise en compte des pertes et dommages.

Pour promouvoir le financement climatique et la résilience climatique dans la région de la SADC, les recommandations suivantes ont été formulées : les gouvernements doivent substantiellement augmenter les crédits budgétaires affectés à des infrastructures résilientes au changement climatique, aux énergies renouvelables et à l'adaptation des communautés. Les parlementaires sont priés de plaider en faveur de budgets qui soient conformes aux engagements climatiques pris à l'échelle mondiale, comme les contributions déterminées au niveau national (CDN). Les politiques et la législation doivent intégrer la résilience climatique, en veillant à ce que les infrastructures et les installations puissent supporter des effets du changement climatique comme les inondations et les sécheresses. L'intégration de la dimension de genre est indispensable pour assurer la participation des femmes aux processus décisionnels et pour garantir qu'elles bénéficient équitablement des initiatives climatiques.

Les procédures de demande de fonds comme ceux du Fonds vert pour le climat doivent être simplifiées et il convient de rendre plus efficaces les modalités de délivrance de l'agrément dans les pays de la SADC. Des instances permettant d'accéder directement à ces fonds à l'échelle nationale

ou régionale doivent être mises en place pour faciliter le flux de ressources et réduire la dépendance à l'égard d'intermédiaires. Les parlementaires doivent superviser l'affectation et l'utilisation du financement climatique, en garantissant à la fois son efficacité et la possibilité d'en mesurer les effets. Des mécanismes de suivi transparents et l'accès public aux informations relatives aux investissements climatiques sont des éléments cruciaux pour assurer la responsabilisation.

Les administrations et les institutions locales ont besoin de formation, d'outils et de mentorats pour élaborer des propositions de projets viables relatifs au climat. Des initiatives spécialisées fournissant un appui technique peuvent jouer un rôle central dans le cadre de cet effort. Les législateurs doivent suivre de près les progrès accomplis par les gouvernements eu égard aux stratégies climatiques par le biais de mécanismes tels que la séance de questions et les évaluations de projets pour s'assurer que les engagements soient respectés. Il convient d'examiner régulièrement les projets relatifs au climat pour répondre efficacement aux besoins de la communauté.

Il est urgent de soutenir la mise en place d'un nouvel objectif collectif quantifié lors de la COP29, en mettant l'accent sur l'adaptation, l'atténuation et la prise en compte des pertes et dommages. Les mécanismes de financement doivent être concessionnels, accessibles, prévisibles et équitables pour les pays en développement. Les problèmes locaux liés au climat doivent être identifiés et il convient de privilégier des solutions adaptées au contexte telles que la gestion des sécheresses ou l'accès aux énergies renouvelables. Des efforts de collaboration avec les partenaires de développement sont essentiels pour appuyer des initiatives communautaires et pour que le point de vue des populations locales soit reflété dans les plans d'action.

Le renforcement de la résilience doit être intégré aux cadres législatifs, en reliant des considérations portant sur le climat au développement économique, à la question de l'utilisation des sols et à des stratégies de réduction des risques de catastrophe. Il convient de favoriser des initiatives transfrontalières qui permettent de relever des défis partagés comme la gestion des ressources en eau, des projets ayant trait aux énergies renouvelables et la capacité à intervenir en cas de catastrophe. Mettre à profit les cadres de la SADC pour harmoniser les politiques et mutualiser les ressources aidera à relever efficacement ces défis régionaux. Les parlementaires sont encouragés à donner l'exemple en privilégiant l'action climatique, en plaidant pour une répartition équitable des ressources et en veillant à ce que les populations les plus vulnérables soient protégées grâce à des initiatives percutantes en matière de financement climatique.

5.3 Communication présentée par Davie Malungisa, conseiller principal en matière de ressources naturelles et de changement climatique, de SARWatch, sur les priorités de la COP29 pour l'Afrique

L'exposé a mis en évidence le fait que l'Afrique a besoin de 277 milliards de dollars par an pour lutter contre le changement climatique, alors que seulement 29,5 milliards de dollars ont été mobilisés en 2019-2020. Dans ce contexte, l'Afrique australe à elle seule a besoin d'un minimum de 110 milliards de dollars par an, mais elle n'a reçu que 2 milliards de dollars au cours de cette même période. L'intervenant a souligné les insuffisances du système actuel de financement climatique, en faisant observer la lenteur des progrès enregistrés pour la mise en opération du Fonds pour les pertes et dommages qui ne détient actuellement que 792 millions de dollars, bien en deçà des besoins de l'Afrique.

L'exposé a mis l'accent sur la forte dépendance de l'Afrique vis-à-vis de mécanismes de financement extérieur et les difficultés liées à la complexité des procédures de demande et à des capacités institutionnelles limitées. Il a aussi mis en lumière la demande croissante en minéraux verts à l'échelle mondiale dans le cadre de la transition énergétique, ce qui induit à la fois des opportunités et des risques pour le continent. S'il est vrai que ces minéraux peuvent stimuler la croissance économique, l'Afrique reste très vulnérable aux effets négatifs des actifs bloqués liés aux combustibles fossiles.

Parmi les principales recommandations découlant de l'exposé, figurait la nécessité de renforcer les mécanismes pour faciliter l'accès au financement climatique en simplifiant les procédures relatives au Fonds pour les pertes et dommages et à d'autres structures multilatérales. Il a été souligné qu'il était indispensable, pour soutenir la transition énergétique de l'Afrique, de mobiliser davantage d'investissements afin de les injecter dans les technologies vertes et les énergies renouvelables. L'exposé a préconisé un NOCQ axé sur les besoins lors de la COP29 afin de combler des déficits de financement substantiels et d'assurer des financements prévisibles et concessionnels.

De surcroît, l'exposé a appelé les gouvernements africains à renforcer leurs CDN pour se conformer à l'Accord de Paris et à élaborer des CDN 3.0 d'ici 2025. Enfin, il a mis l'accent sur l'importance de privilégier le renforcement des capacités pour améliorer l'aptitude des institutions africaines à élaborer des projets climatiques susceptibles d'être financés et à utiliser efficacement les fonds disponibles pour le climat.

5.4 Communication présentée par Kudakwashe Ndhlukula, directeur exécutif du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la SADC (SACREEE), sur les obstacles à l'adoption des énergies renouvelables

Cet exposé était axé sur la promotion des énergies renouvelables et des technologies économes en énergie dans la région de la SADC. Créé en 2015 par les ministres de l'Énergie de la SADC, le SACREEE a pour mandat d'améliorer l'accès à des services énergétiques modernes et de renforcer la sécurité énergétique grâce à l'adoption de solutions énergétiques durables fondées sur le marché. Il joue un rôle clé dans la mise en œuvre sur le plan régional de la Stratégie et du plan d'action sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP), avec le soutien des États membres, de donateurs et de parties prenantes du secteur privé.

La région de la SADC est fortement tributaire des combustibles fossiles et de l'hydroélectricité, bien qu'elle dispose de ressources abondantes en ce qui concerne les énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'hydroélectricité. Toutefois, des problèmes importants persistent, notamment des infrastructures vieillissantes, des coûts énergétiques élevés, un accès limité à l'énergie dans les régions rurales et un financement insuffisant pour de nouvelles capacités énergétiques. Le secteur industriel, dans lequel l'énergie compte pour un quart des coûts de production, est particulièrement touché, ce qui met en évidence l'importance de l'efficacité énergétique pour améliorer la compétitivité. Plusieurs obstacles entravent l'adoption des énergies renouvelables dans la région. Les investissements sont freinés en raison de problèmes financiers, notamment des coûts d'investissement élevés, des incitations limitées et des marchés financiers peu développés. Les limites des infrastructures, notamment des réseaux vieillissants et des capacités techniques insuffisantes, ralentissent la planification et l'entretien des systèmes renouvelables. Des problèmes sociaux, comme une connaissance limitée des avantages des énergies renouvelables et de fortes inégalités sur le plan énergétique entre les régions urbaines et rurales, entravent aussi la progression.

L'exposé a mis l'accent sur les possibilités de relever ces défis. Le financement climatique doit être ciblé vers des projets ayant trait aux énergies renouvelables, avec des mécanismes susceptibles d'attirer des investissements privés tout en éliminant la précarité énergétique. La coopération régionale est indispensable pour harmoniser les politiques, réduire les incohérences et répondre de façon inclusive aux besoins énergétiques des régions urbaines et rurales. Des cadres d'atténuation des risques sont requis pour inspirer confiance aux investisseurs et encourager la participation du secteur privé. Des programmes visant à une transition énergétique juste doivent soutenir les communautés qui dépendent des combustibles fossiles en créant des industries locales axées sur les énergies renouvelables, en générant des emplois et en favorisant un développement économique durable. L'exposé a appelé à une collaboration régionale entre les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les partenaires de développement pour promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Il a souligné l'importance de mécanismes de financement innovants, de politiques harmonisées et de la mise en place à l'échelle locale de chaînes de valeur des énergies renouvelables pour créer des économies et des emplois durables. Le renforcement continu des capacités et la

mobilisation des parties prenantes sont aussi essentiels pour appuyer l'adoption des énergies renouvelables et leur intégration aux réseaux existants.

L'exposé a exhorté à déployer une action collective pour créer une région de la SADC bénéficiant de la sécurité énergétique. Il a mis en lumière la Semaine de l'énergie durable 2024 de la SADC en tant que plateforme clé pour examiner les opportunités en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

5.5 Communication présentée par Nciko wa Nciko, d'Amnesty International, sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes

L'exposé a mis en exergue les graves répercussions du changement climatique sur la région de la SADC, notamment des phénomènes météorologiques extrêmes tels que de graves sécheresses en Angola et à Madagascar, de fortes précipitations en Afrique du Sud et des cyclones fréquents qui touchent Madagascar, le Mozambique et d'autres zones situées à l'intérieur des terres comme l'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe. Ces phénomènes ont entraîné des déplacements internes massifs s'accompagnant de violations des droits humains, notamment un accès limité aux soins de santé, à l'alimentation et à la liberté de mouvement à l'intérieur des frontières nationales.

L'exposé a relevé les lacunes des cadres juridiques existants eu égard à la réponse à apporter face aux déplacements induits par le climat. Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, adoptés par les Nations unies en 1998, ne reconnaissent pas le changement climatique comme une cause de déplacement, ce qui complique la tâche des pays lorsqu'il s'agit de quantifier les pertes et de demander réparation. Alors que la Convention de Kampala de 2009 identifie directement le changement climatique comme une cause majeure des déplacements internes en Afrique, seulement 31 des 54 pays africains et uniquement 7 des 16 nations de la SADC ont ratifié cet accord fondamental.

Amnesty International a proposé des mesures urgentes pour relever ces défis. L'organisation a appelé tous les pays africains à ratifier la Convention de Kampala pour assurer une reconnaissance juridique et un soutien aux personnes déplacées en raison du changement climatique. Elle a souligné la nécessité d'organiser des conférences régulières au titre de la convention pour élaborer des stratégies permettant de faire face aux déplacements et pour donner plus de poids à la parole des États africains qui s'expriment d'une seule voix dans les forums internationaux sur le climat. Elle a aussi mis en lumière le rôle essentiel de la mobilisation de financements climatiques provenant de pays qui ont été historiquement des pays fortement pollueurs afin de financer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation, ainsi que la nécessité de mobiliser des ressources pour les communautés touchées.

L'exposé a souligné qu'il était important d'aborder le problème des déplacements internes induits par le changement climatique en l'envisageant comme une question qui relève du respect des droits humains, en particulier pour les communautés vulnérables. Il a aussi mis l'accent sur le rôle de la solidarité régionale pour la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience, faisant observer que des efforts de ce type ne visent pas seulement à protéger les personnes les plus vulnérables, mais aussi à consolider la région de la SADC. En ratifiant la Convention de Kampala, en organisant des délibérations régulières et en bénéficiant du financement climatique, la SADC peut inspirer des changements significatifs eu égard à la façon d'aborder le problème des déplacements induits par le climat et à la protection des droits humains.

5.6 Communication présentée par Esther Sharara, d'ActionAid, sur le soutien apporté aux régions vulnérables grâce au financement climatique

L'exposé a mis en lumière la nécessité impérieuse de s'attaquer au problème de la réduction des risques de catastrophe (RRC) et de renforcer la résilience climatique dans la région de la SADC, en insistant sur l'imbrication étroite entre le changement climatique, les inégalités et la vulnérabilité aux catastrophes. ActionAid, une fédération mondiale ayant des activités dans plusieurs pays de la SADC, place les femmes et les jeunes au cœur des efforts visant à améliorer la préparation et la réaction aux catastrophes, plaidant pour qu'ils jouent le rôle de leaders dans les initiatives de renforcement de la résilience.

L'exposé a remis en cause la notion de « catastrophes naturelles » en expliquant que les risques, qu'ils soient naturels ou d'origine humaine, deviennent des catastrophes à cause de vulnérabilités et d'inégalités qui existent dans la société. Ces facteurs réduisent de façon significative la capacité des communautés à planifier la riposte aux crises, à s'y préparer et à y répondre efficacement. L'accélération de la crise climatique a encore retardé la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), nécessitant l'élaboration de stratégies à l'épreuve des catastrophes qui permettent de remédier aux vulnérabilités, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Les systèmes d'alerte précoce ont été identifiés comme une des méthodes les plus économiques pour atténuer l'incidence des catastrophes. Cependant, la région souffre d'une couverture limitée, 60 % de la population de l'Afrique n'ayant pas accès aux informations des systèmes d'alerte précoce. L'exposé a souligné la nécessité d'une coordination régionale solide et d'un soutien législatif pour améliorer les systèmes d'alerte précoce et garantir une intervention rapide. Les gouvernements et les donateurs ont été critiqués pour leur approche réactive, consistant à attendre que les catastrophes soient déclarées pour débloquer des fonds, ce qui conduit souvent à des réponses tardives et inefficaces.

L'exposé a mis l'accent sur l'importance de la gouvernance pour la RRC, soulignant le rôle des parlementaires dans l'adoption et la supervision de lois qui renforcent la préparation aux catastrophes et la résilience. Des exemples empruntés au Malawi qui a récemment adopté un projet de loi novateur sur la gestion des risques de catastrophe (GRC) et au Zimbabwe qui est en train d'élaborer un nouveau cadre de GRC ont été cités à titre de mesures qui contribuent à l'harmonisation des pratiques régionales avec des normes internationales comme le Cadre d'action de Sendai.

ActionAid a appelé à des changements en profondeur eu égard à la RRC, avec des mesures centrées sur la réduction des vulnérabilités et des inégalités. Les parlementaires ont été priés de veiller à ce que les fonds publics soient affectés à des mesures d'anticipation et à ce que les initiatives en matière de RRC soient menées par les personnes les plus touchées par le changement climatique, en particulier les femmes et les jeunes. L'agroécologie a été présentée comme un outil d'adaptation essentiel, les femmes qui s'occupent de petites exploitations agricoles se trouvant en première ligne pour répondre à des défis tels que la sécheresse induite par El Niño.

Le rôle du financement climatique a été souligné, l'exposé décrivant divers mécanismes de financement tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds d'adaptation (FA). Ces fonds, institués au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), sont cruciaux pour soutenir l'atténuation, l'adaptation et le renforcement de la résilience. Les parlementaires ont été encouragés à plaider en faveur d'une augmentation des budgets publics affectés à l'action climatique, en veillant à ce qu'ils soient conformes aux engagements nationaux relatifs au climat qui ont été pris au titre de l'Accord de Paris.

Enfin, l'exposé a insisté sur la nécessité d'appliquer des approches inclusives, proactives et correctement financées par rapport à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience climatique, les parlementaires jouant un rôle fondamental dans la promotion de mesures législatives et budgétaires visant à protéger les communautés les plus vulnérables dans la région de la SADC.

5.7 Communication présentée par Giulia Gasparri, du PMNCH, sur le croisement entre les problématiques relatives au changement climatique et à la SDSR

L'exposé a mis en lumière les répercussions profondes du changement climatique sur la santé qui s'observent, en particulier, au croisement entre ce phénomène et la question de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR). Le changement climatique a été décrit comme la principale menace pour la santé à l'échelle mondiale et comme une injustice intergénérationnelle ayant des implications importantes pour les femmes, les enfants et les adolescents.

L'exposé a esquissé les effets directs et indirects du changement climatique sur la SDSR. Parmi elles figurent des conséquences néfastes sur la santé maternelle et néonatale telles que des naissances prématurées et des mortinaissances, des perturbations dans l'accès aux services et aux produits essentiels relatifs à la SDSR, une augmentation de la violence basée sur le genre (VBG) et une aggravation de la prévalence de pratiques préjudiciables comme les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines. Les femmes, les filles et les groupes marginalisés, surtout ceux qui dépendent de ressources naturelles, ont été identifiés comme faisant partie des personnes qui sont les plus durement touchées par des phénomènes météorologiques extrêmes.

On a pu noter que des efforts continus ont été déployés pour relever ces défis, notamment des initiatives menées en Angola, au Malawi et en Namibie ciblant la santé maternelle, le VIH/sida et l'éducation complète à la sexualité. Cependant, il reste des lacunes importantes. Sur les 119 contributions déterminées au niveau national (CDN) soumises entre 2020 et 2022, seulement 38 pays ont fait directement référence à la SDSR, moins de 5 % des financements mondiaux destinés à l'adaptation et 7 % de l'aide bilatérale destinée au secteur de la santé étant consacrés aux répercussions sur la santé qui sont liées au changement climatique. Le manque de financements suffisants pour la SDSR dans les politiques climatiques reste un défi majeur.

L'exposé a insisté sur le rôle que jouent les Parlements pour combler ces lacunes. Les recommandations formulées comprenaient l'harmonisation des cadres juridiques nationaux avec les engagements internationaux pris au titre de la CCNUCC, le fait de veiller à ce que les politiques en matière de santé et de réduction des risques de catastrophe intègrent la SDSR et la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité ventilées par âge et par sexe. Les parlementaires ont été encouragés à plaider pour des financements intersectoriels orientés vers le climat et la santé, des régimes de protection sociale adaptés aux groupes vulnérables et un financement climatique international visant à remédier aux effets du changement climatique sur la santé. L'exposé a aussi souligné l'importance des consultations publiques et d'une participation significative des femmes et des jeunes à la prise de décision.

L'intervenante a conclu son exposé par un appel à mettre en œuvre des politiques intersectorielles orientées vers le climat et la santé, qui privilégient la santé et les droits des femmes, des filles et des adolescents, en soulignant la nécessité de mesures législatives, budgétaires et de surveillance pour résoudre les problèmes qui se posent au croisement des problématiques relatives au changement climatique et à la SDSR. Les parlementaires ont été priés de jouer un rôle proactif pour impulser ces changements.

5.8 Communication présentée par Mme Ndivile Mokoena, de GenderCC, sur le rôle de l'agroécologie pour l'adaptation au changement climatique

Bien qu'elle n'ait pas pu participer à la séance, l'intervenante avait présenté à la Commission une communication sous forme écrite. Son exposé a mis en lumière les problèmes cruciaux qui se posent au croisement entre les problématiques relatives au genre, aux systèmes alimentaires et à la justice climatique, plaidant en faveur de l'agroécologie en tant que solution transformatrice qui permet d'accéder à la souveraineté alimentaire et à la résilience climatique dans la région de la SADC. L'exposé, présenté au cours de la consultation publique du FP SADC consacrée à l'alimentation, à l'agriculture, aux ressources naturelles et à l'action climatique, a caractérisé le système alimentaire industrialisé comme un vecteur de crises écologiques et sociales dans le monde, qui perpétue les inégalités, la dégradation de l'environnement et la faim.

L'agroécologie a été proposée comme une alternative à l'approche industrialisée qui prévaut actuellement par rapport à l'agriculture et qui privilégie la production de masse au détriment de la durabilité sociale et environnementale. Elle a été dépeinte comme un modèle qui réduit les émissions à toutes les étapes du système alimentaire, qui renforce la résilience climatique lors des phases de production et de distribution de denrées alimentaires et qui assure l'accès à une alimentation saine et nutritive. L'exposé a décrit l'agroécologie comme une opportunité offerte pour mettre en place des systèmes alimentaires qui procurent de la nourriture aux communautés, protègent les écosystèmes et favorisent la souveraineté alimentaire.

L'exposé a mis en exergue le fait que le changement climatique pose des défis importants pour l'adaptation en Afrique, notamment eu égard à l'agriculture et aux systèmes alimentaires. Les vulnérabilités s'étendent aux zones urbaines et aux secteurs informels, des inégalités structurelles touchant de façon disproportionnée les femmes, les jeunes et les agriculteurs autochtones. Il a été souligné que l'agroécologie représente un modèle agricole qui connaît une croissance rapide à l'échelle mondiale, offrant un cadre holistique pour combattre la faim, la pauvreté et les disparités sociales tout en renforçant la résilience face au changement climatique.

L'exposé a particulièrement insisté sur le rôle de l'agroécologie dans le développement de systèmes alimentaires qui induisent des changements en matière d'égalité entre les sexes. L'intégration de pratiques agroécologiques dans les coopératives agricoles de femmes a été présentée comme une stratégie pour combler le manque de ressources, améliorer la rentabilité et assurer la durabilité. L'autonomisation des femmes et des jeunes a été identifiée comme étant essentielle non seulement pour lutter contre le changement climatique mais aussi pour promouvoir l'innovation et des solutions gérées par les communautés. L'agroécologie contribue à la diversification économique, aidant les petits exploitants agricoles à s'adapter aux risques climatiques, et elle renforce la résilience des populations locales grâce à la diffusion de connaissances et à l'engagement communautaire.

En conclusion, l'exposé a affirmé l'importance de l'agroécologie pour la mise en place de systèmes alimentaires équitables et durables qui s'attaquent aux causes profondes des problèmes sociaux et environnementaux, contribuant à l'autonomisation des groupes vulnérables et à la promotion des objectifs de développement durable.

5.9 Communication présentée par Glen Tyler-Davies et Anda Dungulu, de 350.org, sur le rôle des institutions de financement du développement dans le financement climatique

L'exposé était centré sur le rôle crucial que jouent les institutions financières publiques (IFP) dans la lutte contre le changement climatique et sur la nécessité d'une surveillance parlementaire étroite. La Fair Finance Coalition pour l'Afrique australe plaide pour que les IFP réalisent des investissements responsables sur le plan social et environnemental dans toute l'Afrique du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique, en mettant un accent particulier sur le changement climatique, la transparence et les droits humains.

L'exposé a indiqué l'importance des IFP qui représentent des sources majeures du financement climatique, qui facilitent les flux financiers et mettent en œuvre des projets relatifs au climat. Toutefois, il a mis en exergue plusieurs conditions essentielles que les IFP doivent respecter pour s'assurer que leurs contributions soient conformes aux principes de la justice climatique. Parmi elles figurent le souci de la transparence et de la responsabilité publique, l'élaboration de politiques fortes qui soient accessibles au public, le fait de s'abstenir de financer des projets liés aux combustibles fossiles et la promotion de transitions justes qui privilégient l'équité sociale et environnementale.

L'accent a été mis sur la possibilité pour la SADC de tirer parti de ses cadres parlementaires et de ceux relatifs à l'intégration régionale pour impulser une action climatique. Le Plan stratégique (2024-2028) du Forum parlementaire de la SADC envisage l'accession à une démocratie solide et à la prospérité socioéconomique au moyen de l'action climatique et de la défense des droits humains. Cette vision concorde avec les objectifs de la consultation publique de 2024 qui comprennent le renforcement du développement socioéconomique, la capacité à assurer l'inclusivité et la prise en compte de questions urgentes comme le changement climatique et la gestion des finances publiques.

En conclusion, l'exposé a formulé des recommandations spécifiques à l'intention des Parlements de la SADC. Elles comprenaient la surveillance active et l'examen critique des activités des IFP, la défense de la transparence et de la responsabilité dans le cadre de l'application de leurs politiques, le fait de demander un financement climatique plus conséquent à titre d'une partie de la dette climatique due à l'échelle mondiale aux pays en développement et le maintien de la vigilance pour prévenir des investissements dans les combustibles fossiles. Les parlementaires ont été encouragés à saisir les

possibilités offertes par la transition climatique pour soutenir les communautés et impulser un développement durable dans toute la région.

5.10 Communication présentée par Sara Ahmed, du V20, sur les besoins des pays vulnérables

L'exposé a précisé les principaux défis liés au changement climatique pour la sécurité alimentaire en Afrique australe, une des régions les plus vulnérables au monde. Il a mis en lumière les lourdes conséquences de la hausse des températures, de la modification des modèles météorologiques et de la fréquence accrue des sécheresses sur les systèmes alimentaires, les économies et la stabilité socioéconomique de la région.

Des résultats d'études menées à l'échelle mondiale ont fait ressortir que, si les engagements climatiques étaient respectés et si la hausse de la température était limitée à 1,5 °C, il serait possible d'éviter 58 % de la réduction de la durée de croissance des cultures. Cependant, en Afrique australe, des températures en hausse raccourcissent déjà les cycles de vie des cultures, faisant baisser les rendements de denrées de base telles que le blé et le maïs. Bien qu'on puisse enregistrer une légère amélioration des rendements dans des conditions particulières pour certaines cultures, comme le soja, tous les avantages acquis diminuent de façon significative lorsque les températures mondiales augmentent de plus de 1,5 °C. La dépendance de la région vis-à-vis de l'agriculture pluviale et sa capacité limitée à s'adapter aggravent ces problèmes, rendant des millions de personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire.

L'exposé a souligné les ramifications économiques de l'insécurité alimentaire induite par le climat. Des effets chroniques, comme la baisse de la production alimentaire et l'augmentation des flux migratoires, peuvent faire grimper l'inflation et les taux d'intérêt. Une dépendance aux importations de produits alimentaires destinées à atténuer les pénuries ne fait que creuser encore plus les déficits des comptes courants, accentuant les pressions économiques. On peut s'attendre à ce que ces effets se propagent à tous les échelons des chaînes d'approvisionnement et des systèmes financiers dans le monde, amplifiant les pressions inflationnistes et déstabilisant les économies dans toute l'Afrique australe.

L'exposé a fait valoir que, pour relever ces défis, ont été mis en place des mécanismes de financement préétablis et régis par des éléments déclencheurs, afin d'offrir des solutions prévisibles et plus fiables de partage des risques. Le renforcement de dispositions financières régionales, comme des régimes de protection sociale adaptés à certains groupes et la mise en commun des risques régionaux, a joué un rôle fondamental pour aider à réagir efficacement aux chocs climatiques. L'accès à des instruments de financement en cas de catastrophe, comme les options de tirage différé pour

les risques liés aux catastrophes (Cat DDO), a été identifié comme une composante cruciale d'une stratégie solide de gestion des risques.

L'exposé a aussi examiné des mesures destinées à améliorer les chaînes de valeur alimentaires afin qu'il soit possible de tirer parti du potentiel économique et de faire en sorte que la nourriture devienne plus abordable et plus disponible, en particulier pour les populations vulnérables. Ces mesures comprennent le développement de zones agroindustrielles locales afin de réduire les déchets alimentaires et d'accroître la valeur ajoutée, le renforcement de chaînes de valeur alimentaires régionales pour promouvoir les exportations et produire des marchandises de valeur, l'intégration de pratiques agricoles adaptées au climat, de systèmes de suivi et d'infrastructures de maintien de la chaîne du froid pour améliorer l'efficacité et la résilience. L'accent a été mis également sur l'élargissement de la gamme de produits alimentaires pour atténuer les risques associés à la monoculture, ainsi que sur un conditionnement innovant et des solutions de stockage pour prolonger la durée de conservation des produits et réduire les pertes après récolte. Il a été reconnu que des filets de sécurité sociale sont indispensables pour protéger les populations les plus vulnérables contre l'insécurité alimentaire et la flambée des prix, comme le sont également des mécanismes permettant de fixer des prix justes pour rendre les produits plus accessibles.

L'intervenante a conclu son exposé en soulignant l'urgence d'une action collective et proactive pour faire face à la double crise du changement climatique et de l'insécurité alimentaire. Grâce à des efforts de collaboration entre les gouvernements, les institutions financières et les organismes régionaux, l'Afrique australe peut transformer ses systèmes alimentaires pour en faire des modèles durables et résilients au changement climatique, susceptibles de contribuer à la stabilité socioéconomique sur le long terme. En adoptant ces mesures, la région peut renforcer la résilience de ses systèmes alimentaires, préserver ses économies et sécuriser les moyens de subsistance de ses populations.

5.11 Communication présentée par John Oldfield, d'Accelerate Global, sur la gestion durable de l'eau

Les observations ont été centrées sur le rôle essentiel que jouent les Parlements pour résoudre les problèmes relatifs à la sécurité de l'eau dans l'ensemble de l'Afrique australe. La sécurité de l'eau, qui est de plus en plus menacée par le changement climatique, la croissance de la population et des pressions économiques, nécessite un engagement ferme des organes législatifs afin de compléter les efforts des ministères techniques comme ceux chargés de l'eau, de l'assainissement, de la santé et de l'environnement. Les législateurs ont été encouragés à privilégier l'élaboration de lois plus strictes, de budgets en hausse et de cadres réglementaires plus rigoureux pour assurer un accès durable à l'eau à des fins agricoles, sanitaires, environnementales et de consommation.

Des réseaux ou des caucus parlementaires s'occupant de la question de l'eau ont été proposés comme des plateformes efficaces pour accélérer les progrès en matière de sécurité de l'eau. Ces caucus, calqués sur des initiatives similaires portant sur le climat, la santé et l'égalité entre les sexes, rassemblent des parlementaires, quels que soient leurs partis politiques et les commissions auxquelles ils appartiennent, autour d'un engagement partagé à promouvoir la sécurité de l'eau. Ils travaillent en collaboration avec des organisations de la société civile et des ministères techniques pour renforcer la gouvernance, voter des lois plus strictes et plaider en faveur d'une augmentation du financement. Des exemples de caucus de l'eau dont l'action a été couronnée de succès dans des pays comme l'Ouganda, la Zambie et le Soudan du Sud ont été mentionnés comme preuve de leur efficacité pour résoudre les problèmes liés à l'eau.

Les recommandations relatives à la création de caucus parlementaires de l'eau comprenaient la volonté d'apprendre de ses pairs qui se trouvent dans d'autres régions, la formation de groupes inclusifs dont les membres représentent des commissions parlementaires variées, la collaboration dès le départ avec des leaders de la société civile et les ministères chargés de l'eau et la définition d'un mandat clair pour guider le travail du caucus. Des priorités à long terme ont été mises en évidence, comme la définition d'objectifs législatifs pour le cycle législatif en cours ou celui qui le suivra, la mise en œuvre d'initiatives telles que des consultations ou des assemblées publiques et l'engagement à suivre des stratégies pluriannuelles. Il a été souligné que la collaboration continue avec les parties prenantes, notamment avec le secteur privé, les médias et les partenaires de développement, est primordiale pour atteindre un succès durable.

Les observations ont souligné le fait que les défis liés à la sécurité de l'eau s'intensifient en raison du changement climatique, de la croissance économique et de l'urbanisation, mais que des solutions sont plus que jamais à portée de main. La création de caucus parlementaires de l'eau dans l'ensemble de l'Afrique australe a été présentée comme une étape cruciale menant à la résolution de ces problèmes. En encourageant la collaboration, en renforçant la responsabilité et en privilégiant la question de l'eau dans les programmes législatifs, ces caucus peuvent procurer des avantages significatifs aux communautés et contribuer à la réalisation d'objectifs plus larges en matière de santé, d'éducation, d'égalité entre les sexes et de résilience climatique. La sécurité de l'eau a été caractérisée comme étant à la fois un problème politique urgent et une opportunité stratégique pour promouvoir le développement durable dans toute la région.

6.0 RECOMMANDATIONS

À l'issue des exposés présentés par les experts et des délibérations des participants, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée plénière de/d' :

- (i) **Exhorter** les Parlements membres de la SADC à plaider pour une augmentation des crédits budgétaires affectés au financement climatique, en mettant l'accent sur les financements destinés à des projets relatifs à l'adaptation, à l'atténuation et à la résilience, en particulier dans des régions vulnérables et à haut risque. Les membres doivent soutenir la simplification de l'accès à des fonds comme ceux du Fonds vert pour le climat et la création d'instances chargées d'assurer un accès direct à ces fonds à l'échelle nationale et régionale.
- (ii) **Encourager** les Parlements membres de la SADC à adopter et à mettre en œuvre des politiques qui promeuvent l'agroécologie et des pratiques agricoles adaptées au climat afin de renforcer la résilience, de réduire les émissions et d'améliorer la sécurité alimentaire. Il convient de privilégier le soutien à des approches sensibles au genre et des incitations financières en faveur de pratiques agricoles durables.
- (iii) **Plaider** pour l'intégration de stratégies sensibles au genre à l'action climatique et à la réduction des risques de catastrophe. Les parlementaires doivent veiller à ce que les femmes et les groupes marginalisés soient au cœur des processus de planification et de mise en œuvre, en leur assurant un accès équitable aux opportunités relatives aux ressources et à la prise de décision.
- (iv) **Appeler** les Parlements membres de la SADC à former à l'échelle régionale une Alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de promouvoir l'élaboration de cadres législatifs, la mobilisation de ressources, la participation des parties prenantes et des efforts de sensibilisation. L'alliance doit mettre l'accent sur la transformation des systèmes agroalimentaires et s'aligner sur les objectifs de développement de la SADC.
- (v) **Exhorter** les Parlements membres à élaborer des stratégies claires pour assurer la transition vers les énergies renouvelables tout en réduisant progressivement la dépendance aux combustibles fossiles. Ces stratégies doivent privilégier la sécurité énergétique, l'accès à une énergie abordable et l'inclusivité en remédiant aux pertes d'emplois potentielles grâce à l'investissement dans les technologies vertes et le renforcement des compétences.
- (vi) **Encourager** les États membres de la SADC à élaborer une stratégie globale relative à la classification, à l'exploitation et à la valorisation des minéraux critiques. Cette stratégie doit procurer des avantages équitables aux communautés locales, promouvoir la transformation économique de la région et concorder avec les efforts d'atténuation des effets du changement climatique déployés à l'échelle mondiale.
- (vii) **Recommander** que les Parlements membres de la SADC plaident pour des investissements dans des pratiques et des infrastructures qui favorisent une gestion durable de l'eau afin de répondre aux besoins

agricoles et urbains. Il convient de renforcer les cadres relatifs à une gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que la coopération transfrontalière.

- (viii) **Exhorter** les Parlements membres à privilégier des investissements dans des systèmes d'alerte précoce, des mesures d'anticipation et des programmes visant à renforcer la résilience face aux catastrophes. La législation doit prévoir des mécanismes pour protéger les populations vulnérables et faire face aux déplacements induits par le climat grâce à l'intégration sur le plan national de cadres tels que la Convention de Kampala.
- (ix) **Appeler** à la mise en place de mécanismes transparents pour suivre et évaluer l'application de lois relatives au climat et à la sécurité alimentaire. Les Parlements doivent surveiller l'affectation et l'utilisation des fonds pour garantir une gouvernance efficace et une répartition équitable des ressources.
- (x) **Promouvoir** le recours aux conseillers en matière de financement climatique du Commonwealth et à d'autres experts techniques pour renforcer les capacités des États membres eu égard à l'élaboration de propositions viables relatives au financement climatique. Les parlementaires doivent aussi plaider pour des échanges interrégionaux afin de partager les meilleures pratiques relatives à la gouvernance en matière de SAN et à l'adaptation au changement climatique.
- (xi) **Encourager** les Parlements membres à évaluer le Plan régional d'investissement agricole (PRIA) actuel et à soutenir l'élaboration du prochain PRIA (2025-2030). Ces efforts doivent assurer l'harmonisation avec les priorités de la SADC, rendre opérationnel le Fonds de développement agricole de la SADC et améliorer la coordination des ressources.
- (xii) **Plaider** pour l'organisation régulière de consultations publiques et de dialogues communautaires afin d'aider à comprendre les besoins locaux et d'intégrer les contributions des citoyens aux politiques nationales et régionales. Cette démarche assure l'inclusivité et la responsabilisation dans le cadre des processus décisionnels.

Hon. Phillipus KATAMELO
PRÉSIDENT

Mme Rachel MUNDILO
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION

7.0 ANNEXES

ANNEXE I - LISTE DES RESPONSABLES

- (i) Boemo Sekgoma, Secrétaire générale, Secrétariat du FP SADC
- (ii) Joseph Manzi, directeur des programmes et des affaires parlementaires, Secrétariat du FP SADC
- (iii) Rachel Mundilo, directrice de programme pour la Commission Alimentation, agriculture, ressources naturelles et action climatique, Secrétariat du FP SADC
- (iv) Mme Masenate Molapo, directrice de programme pour la Commission Commerce, industrie, finances et investissements, Secrétariat du FP SADC
- (v) Dr Moses Magadza, responsable des médias, Secrétariat du FP SADC
- (vi) Ronald Windwaai, responsable des TIC, Secrétariat du FP SADC
- (vii) Paulina Kanguatjivi, adjointe aux procédures et coordonnatrice, Secrétariat du FP SADC

ANNEXE II – PERSONNES-RESSOURCES

- (i) Nargis Bozorova, experte juridique à la FAO
- (ii) David Kabanda, consultant à la FAO
- (iii) Eric Chipeta, conseiller national du Commonwealth pour la Namibie en matière de financement climatique
- (iv) Davie Malungisa, conseiller principal en matière de ressources naturelles et de changement climatique (SARWatch)
- (v) Kudakwashe Ndhlukula, directeur exécutif du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la SADC (SACREEE)
- (vi) Nciko wa Nciko, Amnesty International
- (vii) Esther Sharara, ActionAid International
- (viii) Giulia Gasparri, PMNCH
- (ix) Ndivile Mokoena, GenderCC
- (x) Glen Tyler-Davies et Anda Dungulu, 350.org
- (xi) Sara Ahmed, directrice générale et conseillère financière du V20, CVF – Secrétariat du V20
- (xii) John Oldfield, Accelerate Global